



Ville de Thiers

Désignation du secrétaire de séance

Approbation du procès-verbal de la séance du 23 mars 2021

Le Conseil Municipal approuve à l'unanimité le procès-verbal du 23 mars 2021.

1) ADMINISTRATION GENERALE

I. Délégation du Maire

VU le Code Général des Collectivités Territoriales, notamment l'article L.2122-22 ;

VU la délibération du Conseil Municipal de Thiers, en date du 4 juillet 2020 (reçue en Sous-préfecture le 9 juillet 2020) donnant délégation au Maire conformément à l'article susvisé ;

Monsieur le Maire fait état des décisions prises par délégation :

❖ DCM2021-15 Marché de travaux – Mise en sécurité du bâtiment sis 13 rue François Mitterrand à Thiers

Un marché public de travaux est conclu avec l'entreprise THIERS MACONNERIE (63 300 THIERS) pour la mise en sécurité du bâtiment sis 13 rue François Mitterrand à Thiers, consistant au nettoyage de tous les bassoirs et autres modénatures ; à la dépose des vitrages cassées, des huisseries, des tuiles à égout et d'éléments métallique ; à la purge des enduits et de plusieurs éléments défailant en sa fixation, pour un montant de 16 390,00 € HT.

❖ DCM2021-18 Marché de services : mission de maîtrise d'œuvre pour des travaux de démolition et désamiantage du bâtiment ex Défi-Mode

Un marché de service pour une mission de maîtrise d'œuvre pour des travaux de démolition et désamiantage du bâtiment ex Défi-Mode, est conclu avec le bureau d'études S.E.I.T.T (42000 Saint-Etienne) pour un montant de 24 700,00 € HT et pour l'ensemble des prestations des missions : AVP/PRO, DCE, ACT, VISA, DET et AOR.

❖ DCM2021-19 Annule et remplace la DCM 2020-230 : Marché public de prestation de service – Contrats d'assurance de la Ville de Thiers – Lot 2 : dommages aux biens – AVENANT 1

Un avenant n°1 au marché des prestations de service concernant les contrats d'assurances de la ville de Thiers pour le Lot n°2 Dommages aux biens est conclu avec la société MMA (63300 THIERS) prolongeant ce marché jusqu'au 31 mars 2021. La cotisation pour le mois de mars 2021 sera calculée sur la base d'une prime annuelle de 64 375.69 € TTC. Une majoration est prévue au 1er mars 2021 en fonction de la variation de l'indice FFB.

❖ DCM2021-20 Mission d'ingénierie : réalisation d'une étude géotechnique de conception suite à l'éboulement du mur situé au cimetière Saint-Jean à Thiers

Un marché d'ingénierie est conclu avec l'entreprise SIC INFRA 63 (63 730 LES MARTRES DE

VEYRE) pour la réalisation d'une étude géotechnique de conception, consistant à l'installation du chantier ; les travaux de reconnaissance et essais ; prestations d'ingénieurs conseils, suite à l'éboulement du mur situé au cimetière Saint-Jean à Thiers pour un montant de 2 300, 00 € HT.

❖ **DCM2021-21 Marché de fourniture : Fourniture de bureau pour les services administratifs de la Ville de Thiers**

Un accord cadre mono-attributaire avec émission de bons de commande pour le marché de fournitures de bureau est attribué à la société PGDIS (63 530 ENVAL) pour un montant minimum de 10 000 € HT et un montant maximum de 65 000 € HT, pour une durée de quinze mois.

II. Ressources Humaines

1. Tableau des effectifs

Il est proposé au Conseil Municipal d'approuver les changements suivants :

La MODIFICATION des postes suivants :

- ✓ *Dans le cadre du reclassement de deux agents :*

La CREATION :

Filière administrative :

- d'un poste d'Adjoint administratif principal de 2^{ème} classe à TC,
- d'un poste d'Adjoint administratif à TNC (80 %).

La SUPPRESSION :

Filière technique :

- d'un poste d'Adjoint technique principal de 2^{ème} classe à TC,
- d'un poste d'Adjoint technique à temps non complet (80 %).

- ✓ *Dans le cadre de la stagiairisation et la CDIisation de plusieurs agents travaillant dans les écoles :*

La CREATION :

6 postes d'Adjoint technique à TNC (80 %), 1 poste d'Adjoint technique à TNC (40), 1 poste d'Adjoint technique à TNC (90 %), 1 Poste d'Adjoint Technique à temps non complet (80%) en CDI.

- ✓ *Dans le cadre de la mutation d'un agent du Pole Ressources vers une autre collectivité :*

La SUPPRESSION : 1 poste d'Adjoint Administratif Principal de 1^{ère} classe à TC.

- ✓ *Dans le cadre de l'augmentation du temps de travail de plusieurs agents travaillant des écoles :*

La MODIFICATION des postes suivants :

COMPTE RENDU
CONSEIL MUNICIPAL DU MARDI 13 AVRIL 2021

A la date du	Postes actuels	Taux actuel	Taux proposé	Evolution
2 mai 2021	4 postes d'Adjoint technique	50	80	4 x 0.30
2 mai 2021	3 postes d'Adjoint Technique	80	90	3 x 0.1
2 mai 2021	1 poste d'Adjoint Technique	90	98.5	1 x 0.085

TOTAL EVOLUTION TAUX EMPLOI + 158
Soit 1.58 ETP

✓ *Au terme d'un Contrat Aidé :*

La SUPPRESSION :

- d'un poste d'Opérateur de montage en montage-assemblage en Contrat aidé (PEC),
- o Synthèse des propositions :
 - 9 créations nettes de postes dont 1 CDI, soit 6 ETP
 - 1 évolution globale du taux d'emploi pour 8 postes représentant 1.58 ETP,
 - 2 suppressions nettes dont 1 emploi aidé
 - 2 modifications (création et suppression)

Le Conseil Municipal approuve à l'unanimité les modifications au tableau des effectifs indiquées ci-dessus.

Rapporteur : Stéphane RODIER

APPROBATION A L'UNANIMITE

III. Finances

2. Décision modificative Budget eau

Les écritures de régularisations correspondant à des moins perçus de recettes sur la facturation d'eau 2020 passées sur l'année 2021.

Il convient d'apporter une modification budgétaire dans la section de fonctionnement sur les chapitre 011 et 67 telle que détaillée ci-dessous ;

Section de fonctionnement :

Imputation	Chapitre	Désignation	Montant
6061	011	Fournitures non stockables	- 8 000,00 €
Total chapitre 67 – Charges exceptionnelles			- 8 000,00 €

673	67	Titres annulés sur exercices antérieurs	+ 8 000,00 €
Total chapitre 67 – Charges exceptionnelles			+ 8 000,00 €
<u>Total des dépenses réelles de fonctionnement :</u>			<u>+ 0,00 €</u>

Le Conseil Municipal :

- APPROUVE la décision modificative n°1 du budget annexe eau.

Rapporteur : Stéphane RODIER

APPROBATION A L'UNANIMITE

3. Convention avec les transports RAJAT

Suite - à la fermeture ou le rétrécissement de nombreuses rues, suite à des périls, dans le centre touristique de Thiers ;

- à la perte d'exploitation du petit train touristique due à la fermeture administrative de l'établissement TOURISME RAJAT dans le cadre de l'état d'urgence sanitaire instauré pour faire face à la COVID ;

- le caractère exceptionnel de la situation et de la volonté de la ville de l'intérêt de pérenniser ce produit touristique.

Le Conseil Municipal :

- **ATTRIBUE, au titre de l'année 2020**, une subvention exceptionnelle de 9 619,50 € TTC à l'entreprise TOURISME RAJAT, subvention calculée sur la perte du chiffre d'affaire de 2020 par rapport à la moyenne du chiffre d'affaire des trois dernières années, soit 2017, 2018 et 2019 ;
- **RENOUVELLE cette subvention en 2021, sur la base d'une perte de chiffre d'affaires 2021, calculé sur la moyenne HT des chiffres d'affaires de 2017 à 2019.**
- **DIT** que les crédits nécessaires sont inscrits au budget 2021 ;
- **AUTORISE** Monsieur Le Maire à signer tout document relatif à cette décision et à entreprendre toutes les démarches nécessaires en vue de sa réalisation.

Rapporteur : Stéphane RODIER

APPROBATION A L'UNANIMITE

4. Modalités de remboursement Conservatoire suite au COVID-19

Les abonnements ont été encaissés par la régie prévue à cet effet.

En raison du COVID-19 et des fermetures occasionnées, les modalités de remboursement proposées sont les suivantes :

- Remboursement total, hors droits d'inscription de 20 euros, pour tous les élèves adultes inscrits uniquement en cours collectif (théâtre, danse et ensembles vocaux ou instrumentaux).
Ces élèves sont, en effet, exclus du conservatoire (par arrêté ministériel) depuis le 29 octobre. Les cours collectifs adultes ne sont pas dispensables à distance.
- Remboursement partiel (à hauteur de 40%) pour les élèves mineurs danse (hors CHAD) qui ont été exclus du conservatoire (par arrêté ministériel) du 29 octobre au 3 janvier, puis depuis le 22 février.
Les cours à distance continuent d'être proposés à ces élèves, avec un succès mitigé.

Ces remboursements devront intervenir avant le 04 juillet 2021.

Les crédits nécessaires à ces remboursements, évalués à 5050 euros, sont inscrits au budget principal, au chapitre 65 (Compte 654 pertes sur créances irrécouvrables).

Le Conseil Municipal :

- **ADOpte les modalités de remboursement des prestations du conservatoire pour les publics précités.**

Rapporteur : Stéphane RODIER/Claude GOUILLON-CHENOT

APPROBATION A L'UNANIMITE

2) EDUCATION, SPORT ET VIE SOCIALE

5. Conventions pluriannuelles d'objectifs avec les acteurs de l'insertion

Point pour information et non soumis au vote.

La commune a pour objectif de lutter contre la précarité et les exclusions et, en ce sens, soutient le développement d'une économie sociale et solidaire.

La commune s'est engagée auprès des structures d'insertion par l'activité économique du territoire à travers la signature de conventions pluriannuelles d'objectifs (CPO). Elles déterminent notamment le programme d'actions annuel et prévisionnel mis en œuvre par la structure d'insertion et financé par la commune.

L'ensemble de ces engagements ne s'opposent pas à la définition d'activités supplémentaires qui pourront être définies hors convention en fonction des besoins identifiés en cours d'année par la municipalité.

Les programmes d'actions 2021 de la CPO avec Actypôles EBE

ACTYPOLES-THIERS est une Entreprise à But d'Emploi (EBE) régie par la loi n°2016-231 du 29 février 2016 d'expérimentation territoriale visant à résorber le chômage de longue durée.

Le programme d'actions 2021, pour un montant de 150 000 € correspondant à un volume de 8035 heures d'intervention, se réalisera notamment au travers des activités suivantes :

- Cadre de vie: entretien des espaces verts, propreté et espace public, déménagement et entretien des bâtiments
- Attractivité/animation: mise en valeur du patrimoine, aide à l'accès au restaurant des aînés, mise en place d'évènements, aide à l'amélioration de l'attractivité de différents sites: ILOA, cités de Couteliers.

Programme d'actions 2021 de la CPO avec INSERFAC EBE

INSERFAC EBE est la 2^{ème} Entreprise à But d'Emploi créée à Thiers. Le programme d'actions 2021, pour un montant de 24 000 € correspondant à un volume de 1605 heures d'intervention, se réalisera notamment au travers des activités suivantes :

- Nettoyement des bâtiments publics : salle Espace, médiathèque
- Lavage-automobile: nettoyage des véhicules municipaux
- Intervention sur les actions de sensibilisation et d'éducation au développement durable

Programme d'actions 2021 de la CPO avec Passerelle

Passerelle est une association loi 1901 ayant la qualité d'association intermédiaire contribuant à l'insertion et au retour à l'emploi des personnes rencontrant des difficultés sociales et professionnelles particulières.

Pour 2021, la commune sollicitera, pour un montant de 25 000 € correspondant à un volume de 1672 heures d'intervention, le chantier d'insertion Novéo à des fins de travaux de platerie et de peinture sur le patrimoine communal suivant : bâtiments scolaires, les équipements sportifs et associatifs.

Programme d'actions 2021 de la CPO avec INSERFAC

INSERFAC (Insertion, Formation et Accompagnement de Chômeurs) est une association d'insertion par l'activité économique.

Pour l'année 2021, les Ateliers et Chantiers d'Insertion, pour un montant de 42 000 € correspondant à un volume de 2809 heures d'intervention, contribueront :

- A l'entretien et la mise en valeur des espaces remarquables paysagers de la ville (vallée des usines, « paquebot »)
- A l'animation générale de la ville (ateliers couture, création de décors pour les festivités)
- Au développement de l'attractivité commerciale du centre-ville (atelier le Thiers® d'Inserfac, boutique Etat d'Esprit)
- A la réussite des projets de valorisation et de redynamisation de la Vallée des usines (entretien et animation des jardins partagés)

Rapporteur : Martine MUNOZ

6. Convention de partenariat avec les associations sportives et culturelles

La municipalité apporte son soutien aux associations qui concourent à l'intérêt général par la mise en œuvre d'activités à caractère notamment éducatif, sportif, culturel et social.

La municipalité établit des conventions de partenariats avec les associations sportives dont le montant de subvention est supérieur à 23 000 € (Décret n°2001-495 du 6 juin 2001 pris

pour l'application de l'article 10 de la loi n° 2000-321 du 12 avril 2000 et relatif à la transparence financière des aides octroyées par les personnes publiques) mais également au regard du niveau de compétition ou encore pour l'organisation d'un évènement sportif particulier.

Le versement total de la subvention sera soumis à la production d'un bilan au regard du motif de la demande de subvention.

a) L'association Dôme Forez

L'association organise chaque année le rallye des Monts Dômes. Pour 2021, la municipalité souhaite contribuer à l'organisation de cette manifestation par un soutien logistique et par une aide financière de 3500 €.

Le Conseil Municipal :

- **APPROUVE la convention de partenariat 2021 entre la ville de THIERS et l'association Dôme Forez ;**
- **APPROUVE le versement d'une subvention de 3500 € au titre de cette convention ;**
- **AUTORISE le Maire à signer la convention.**

Rapporteur : Catherine PAPUT / Monique DURAND PRADAT

APPROBATION A L'UNANIMITE

b) L'association SAT Tennis

En 2019, l'association a repris le flambeau de la fraternelle de Château Gaillard pour l'organisation de la manifestation sportive « les 13 kms thiernois ». Pour l'édition programmée le 12 juin 2021, la municipalité apportera son soutien logistique et propose une aide financière de 6000 €.

Le Conseil Municipal :

- **APPROUVE la convention de partenariat 2021 entre la ville de THIERS et l'association SAT Tennis ;**
- **APPROUVE le versement d'une subvention de 6000 € au titre de cette convention ;**
- **AUTORISE le Maire à signer la convention.**

Rapporteur : Catherine PAPUT / Monique DURAND PRADAT

APPROBATION A L'UNANIMITE

c) L'association La Thiernoise

Comme l'ensemble des associations, la Thiernoise a été très impactée par la crise sanitaire (baisse de 40% d'adhérents entre la rentrée sportive 2019 et la rentrée 2020). Les protocoles, d'autant plus strictes à appliquer pour les activités se déroulant en intérieur, impliquent une baisse des effectifs accueillis. Afin de soutenir l'association qui regroupe plus de 200 adhérents et qui met tout en œuvre pour conserver ces effectifs et maintenir une pratique, la municipalité propose une aide financière de 12 000 €.

Le Conseil Municipal :

- **APPROUVE** la convention de partenariat 2021 entre la ville de THIERS et l'association La Thiernoise ;
- **APPROUVE** le versement d'une subvention de 12 000 € au titre de cette convention ;
- **AUTORISE** le Maire à signer la convention.

Rapporteur : Catherine PAPUT / Monique DURAND PRADAT

APPROBATION A L'UNANIMITE

d) L'association Pays Thiers Rugby

L'association fédère de nombreux pratiquants (247) et œuvre pour promouvoir le rugby auprès des différents publics en mettant en avant la dimension sociale et éducative de ce sport. Le club a notamment mobilisé un salarié pour mener des actions auprès des publics scolaires et a initié avec le lycée Montdory, la création d'une section sportive scolaire. Au vue des objectifs 2021 du club et du contexte sanitaire, la municipalité propose une subvention de 24 000 €.

Le Conseil Municipal :

- **APPROUVE** la convention de partenariat 2021 entre la ville de THIERS et l'association Pays Thiers Rugby ;
- **APPROUVE** le versement d'une subvention de 24 000 € au titre de cette convention ;
- **AUTORISE** le Maire à signer la convention.

Rapporteur : Catherine PAPUT / Monique DURAND PRADAT

APPROBATION A L'UNANIMITE

e) L'association Thiers Voltige

L'association se distingue au niveau national et participe à des compétitions de niveau international. Par ailleurs, elle développe ses activités en faveur d'enfants en situation de handicap, mais aussi à destination des enfants de la Maison d'enfants à caractère social l'Arc en Ciel. Pour 2021, il est proposé d'accompagner financièrement cette association à hauteur de 6000 €.

Le Conseil Municipal :

- **APPROUVE** la convention de partenariat 2021 entre la ville de THIERS et l'association Thiers Voltige ;
- **APPROUVE** le versement d'une subvention de 6000 € au titre de cette convention ;
- **AUTORISE** le Maire à signer la convention.

Rapporteur : Catherine PAPUT / Monique DURAND PRADAT

APPROBATION A L'UNANIMITE

f) L'association SAT Football

Forte de quasiment 400 adhérents dont 70% de thiernois et 80% de jeunes de moins de 25 ans, l'association a pu maintenir une activité quasi constante pour les sections jeunes malgré la crise sanitaire.

L'association, qui compte 3 salariés (2,5 ETP) a pour notamment pour objectif de créer un pôle éducatif pour les jeunes, d'être labellisée en pôle excellence et de créer une équipe féminine à 11. L'équipe fanion évolue en Régionale 1. Pour 2021, il est proposé d'accompagner financièrement cette association à hauteur de 95 000 €.

Le Conseil Municipal :

- **APPROUVE** la convention de partenariat 2021 entre la ville de THIERS et l'association SAT Football ;
- **APPROUVE** le versement d'une subvention de 95000 € au titre de cette convention ;
- **AUTORISE** le Maire à signer la convention.

Rapporteur : Catherine PAPUT / Monique DURAND PRADAT

APPROBATION A L'UNANIMITE

7. Convention pour la création d'une section sportive rugby mixte au lycée Montdory

Le lycée Montdory va créer, à la rentrée de septembre 2021, une section sportive scolaire « Rugby mixte » au sein de son établissement. Pour fonctionner, cette section doit s'appuyer sur un partenariat avec l'association « Pays de Thiers Rugby » et la municipalité.

Ainsi, il est proposé que cette initiative, portée par l'équipe pédagogique du lycée, élaborée conjointement avec le club de rugby, et ayant comme finalité la promotion des valeurs du sport pour tous dans un but d'épanouissement des élèves, soit soutenue par la commune par la mise à disposition des installations sportives, notamment le stade des Gravieres. Le club de Rugby met à disposition un encadrant technique.

Une convention est proposée pour formaliser le partenariat.

Le Conseil Municipal :

- **APPROUVE** la convention de partenariat section sportive scolaire avec le Lycée Montdory et l'association Pays Thiers Rugby ;
- **AUTORISE** le Maire à signer la convention.

Rapporteur : Monique DURAND PRADAT

APPROBATION A L'UNANIMITE

3) ATTRACTIVITE

I- Culture

8. Demande de subvention Fondation du Patrimoine / Forges Mondière

Comme présenté lors du dernier Conseil Municipal, la municipalité souhaite engager un projet de valorisation patrimoniale des forges Mondière.

Cette requalification viendra ainsi compléter le projet de réaménagement du Centre d'Art Contemporain et la mise à disposition de l'usine du May, à fin de développer et valoriser la Vallée des Usines.

Pour ce faire, la commune travaille depuis plusieurs semaines sur un partenariat avec la Fondation du Patrimoine.

Conformément aux AP/CP votées le 23 mars dernier, il convient d'autoriser Monsieur le maire à demander toute participation financière à la Fondation du Patrimoine pour ce projet et l'autoriser à signer tous les documents et convention à ce titre.

Rapporteur : Pierre CONTIE

APPROBATION A L'UNANIMITE

Questions diverses.

La séance est clôturée à 21h22.

Le Maire,
Stéphane ROYER

